



Commission de consolidation de la paix

Distr. générale
21 mai 2007
Français
Original : anglais

Première session

Configuration pour la Sierra Leone

Résumé analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 13 décembre 2006, à 15 heures

Président : M. Majoor..... (Pays-Bas)

Sommaire

Consolidation de la paix en Sierra Leone (*suite*)

Note : Le présent document a déjà été publié le 8 février 2007 sous la cote PBC/SIL/2006/SR.4; voir PBC/1/INF/2.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications aux comptes rendus de la présente séance et d'autres séances de la Commission seront publiées sous forme de rectificatif.

07-34569 (F)



La séance est ouverte à 15 h 20.

Consolidation de la paix en Sierra Leone (suite)

1. **M. Gudmunsson** (Banque mondiale), s'exprimant par téléconférence depuis Freetown, souhaite parler du chômage des jeunes, du développement du secteur privé et des consultations à l'intérieur du pays. S'agissant du chômage des jeunes et de l'emploi en général, il dit qu'il importe à court terme de maintenir et, si possible, de transposer à une plus vaste échelle les programmes de travaux publics déjà lancés. Non seulement ces programmes créent des emplois mais ils aident à reconstruire l'infrastructure du pays. On ne peut toutefois pas attendre du Gouvernement qu'il crée autant d'emplois qu'il en faudrait. Pour résoudre le problème à long terme, il faut un secteur privé solide. Mais le pays manque de capitaux, ce qui pose un gros problème, et une étude récente de l'Université de Harvard a montré que l'obstacle majeur en Sierra Leone est le coût de l'argent. Le pays a besoin de l'investissement étranger direct mais l'absence d'infrastructure décourage nombre d'investisseurs étrangers déjà hésitants du fait que la Sierra Leone est actuellement considérée comme un pays où la transparence laisse à désirer et où les conditions ne sont pas très favorables aux affaires. Cela étant, d'autres pays émergeant de conflits difficiles ont réussi à attirer l'investissement étranger direct et bâtissent à présent un secteur privé viable; tout permet d'espérer qu'il en ira de même pour la Sierra Leone qui est avantagée de bien des côtés par rapport à certains de ces pays.

2. Le secteur des industries extractives est celui qui a attiré le plus d'investissements étrangers mais il n'a pas créé suffisamment d'emplois. Il semble que la création d'emplois dans le secteur privé doive être stimulée par des acteurs locaux. Nombreux sont ceux qui pensent que le meilleur moyen d'y arriver à court terme serait de relancer le secteur agricole qui s'est effondré au cours du conflit. La Banque mondiale s'efforce donc de développer à nouveau toute la chaîne de valeur agricole, en s'intéressant particulièrement à des produits comme le cacao qui ont joué un rôle important dans l'économie nationale avant le conflit. Selon une étude récente de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), il serait également possible de développer les pêcheries de façon durable. Sur le long terme, le tourisme est également une option mais, à court terme, les touristes

risquent de se heurter aux mêmes problèmes d'infrastructure que les investisseurs. Dans l'immédiat, il faut donc s'attacher surtout à préserver les résultats obtenus grâce aux programmes de travaux publics et à s'efforcer de relancer la production agricole.

3. S'agissant des consultations à l'intérieur du pays, l'intervenant est convaincu qu'aussi bien les partenaires de développement que le Gouvernement sont tout à fait disposés à resserrer les liens de coordination. De fait, certains engagements en ce sens ont déjà été pris au sein du Groupe consultatif. En conclusion, il souligne à nouveau qu'il importe de simplifier les arrangements existants et de les développer plutôt que d'en créer de nouveaux, en minimisant les coûts de transaction et en s'efforçant de parvenir à une efficacité maximale, dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

4. **M. Angelo** (Représentant exécutif du Secrétaire général pour la Sierra Leone) indique qu'on a tout récemment procédé à deux grandes opérations de cartographie en Sierra Leone, l'une consacrée à la croissance du secteur privé et l'autre aux principaux obstacles au développement du commerce. Ces questions ont été examinées lors de la dernière réunion du Groupe consultatif. Maintenant que le diagnostic est posé, il faut agir de manière plus ciblée et identifier trois ou quatre mesures à mettre en œuvre en 2007 pour stimuler la croissance du secteur privé. C'est un domaine où il importe d'obtenir rapidement des résultats car un gouvernement ne peut pas durer s'il ne dispose pas des recettes fiscales voulues pour s'acquitter des fonctions les plus basiques de l'État. Le secteur privé revêt donc une très grande importance pour la durabilité du processus de paix.

5. En ce qui concerne les élections, un budget a été établi dans les moindres détails, accompagné d'un descriptif extrêmement bien fait prévoyant chaque étape du processus électoral. Cette documentation est à la disposition des donateurs qui souhaiteraient financer le processus. Les deux institutions chargées des élections sont nouvelles : la Commission électorale nationale a dû être complètement réorganisée pour faire d'elle une entité indépendante et la Commission d'autorisation des partis politiques vient d'être créée. Ces institutions ont grandement besoin d'une assistance technique pour renforcer leurs capacités. Une telle assistance est coûteuse et il faut compter aussi avec les frais relatifs à la logistique, aux achats et

à la tenue des élections elles-mêmes, à quoi s'ajoute le coût de la sécurité.

6. Par-delà la question des ressources se pose celle du climat politique dans lequel se dérouleront les élections. Un dialogue politique avec toutes les parties prenantes a permis d'adopter un code de conduite et de faire comprendre clairement qu'il existe un certain nombre de normes internationales que tous doivent respecter pleinement. Mais tous les efforts consentis pour garantir la crédibilité du processus électoral resteront vains si les ressources nécessaires ne sont pas très rapidement mises à disposition.

7. La création de la Commission nationale des droits de l'homme est un pas important sur la voie de l'application des principales recommandations de la Commission vérité et réconciliation. Mais cette commission ne pourra s'acquitter de son mandat que si elle reçoit les ressources nécessaires, dont on envisage qu'elles soient prélevées sur le Fonds pour la consolidation de la paix.

8. En ce qui concerne la coordination, il n'y a pas eu en 2006 de consultations périodiques entre le Gouvernement et les partenaires internationaux dans le cadre du Comité du partenariat pour le développement comme il y en avait eu en 2005. Cette année, il faut que ces réunions se tiennent tous les trois mois comme prévu car elles constituent un puissant instrument de consultation et de dialogue.

9. **M. Toe** (Fonds monétaire international) dit que le Conseil d'administration du FMI se penchera prochainement sur la demande de la Sierra Leone tendant à ce que soit mené à bien le premier examen des résultats obtenus dans le cadre du programme macroéconomique triennal financé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI. Le montant total des engagements au titre du programme est de 44 millions de dollars, dont 7 millions ont été versés initialement. Un autre décaissement du même montant doit être effectué lorsque le premier examen sera terminé. Le programme est conforme à l'objectif général du Gouvernement qui est de soutenir une forte croissance économique et de réduire considérablement la pauvreté. Il vise principalement à parvenir à la stabilité macroéconomique grâce à une saine gestion budgétaire, à accroître l'efficacité de la politique monétaire et à stimuler la croissance du secteur privé. La stratégie budgétaire du Gouvernement consiste

essentiellement à renforcer le recouvrement de l'impôt en élargissant la base imposable et à améliorer la gestion des dépenses publiques grâce à des mesures comme un contrôle plus rigoureux des traitements, et ce afin de consacrer davantage de ressources à l'atténuation de la pauvreté. Le programme comprend des réformes structurelles visant à promouvoir la bonne gouvernance et la transparence, à favoriser l'intermédiation financière et à améliorer les conditions de l'activité commerciale, tous éléments revêtant une importance critique si l'on veut que le secteur public crée des emplois.

10. Le Gouvernement sierra-léonais a obtenu de bons résultats dans le cadre du programme macroéconomique qui, de manière générale, a été appliqué comme prévu. En dépit des quelques retards enregistrés, il devrait être possible d'atteindre les objectifs fixés et de mener à bien les réformes structurelles voulues pour 2006-2007. La croissance économique, qui se situe en valeur réelle aux alentours de 6 %, continue d'être robuste et bien répartie et le taux d'inflation est inférieur à 10 %.

11. Une fois terminé le premier examen du programme actuel, la Sierra Leone devrait parvenir au point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et bénéficier d'un allègement de sa dette à hauteur de 675 millions de dollars en valeur actualisée nette en 2000. Elle aurait également droit à un désendettement supplémentaire au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, à hauteur de 609 millions de dollars.

12. Il importe au plus haut point que ces ressources soient utilisées de manière rationnelle de façon que le pays puisse progresser sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est essentiel également que la Sierra Leone se montre prudente en ce qui concerne les emprunts à l'extérieur et qu'elle fasse de plus en plus appel à l'aide des donateurs qui est assortie de conditions très favorables afin de pouvoir supporter à moyen terme le fardeau de la dette dans la période qui suivra l'Initiative PPTE. Le FMI continuera d'aider la Sierra Leone dans cette entreprise mais une forte dépendance vis-à-vis d'une aide extérieure comporte des risques et la discipline budgétaire n'est guère facile à imposer pendant une année électorale. De hauts responsables du Gouvernement ont toutefois donné des assurances que le budget serait exécuté indépendamment de la politique électorale en 2007.

13. **M. Koroma** (Sierra Leone) dit que le Gouvernement sierra-léonais considère les opérations de cartographie comme vitales pour bien coordonner le développement et les interventions des donateurs. Dans un pays où toute activité est prioritaire et où de nombreux acteurs entretiennent des relations avec le Gouvernement à tant de niveaux, on ne peut pas insister suffisamment sur l'importance que revêt l'établissement d'une carte des interventions, aussi bien de celles qui sont prévues que de celles qui sont en cours. La création de divers cadres généraux a elle aussi donné lieu à de nombreuses opérations de cartographie à divers niveaux. Ainsi, de 2002 à 2006, on a procédé à plus d'une trentaine d'évaluations des divers processus afin de s'assurer que les domaines critiques étaient couverts et que les plans et ressources ne se chevauchaient pas.

14. Il faut distinguer entre les interventions cruciales à court terme pour lesquelles le Fonds de consolidation de la paix joue un rôle de catalyseur et les interventions à moyen et long terme dont la responsabilité d'ensemble incombe à la Commission de consolidation de la paix. Pour les interventions à plus long terme, on a encore le temps de procéder à de nouvelles évaluations mais on a d'ores et déjà établi les cartes dont le Fonds de consolidation de la paix a besoin. L'identification des lacunes a donné lieu à de nombreux débats et échanges non seulement avec la communauté des donateurs mais également avec la société civile. Les consultations se poursuivront.

15. Le Gouvernement n'a pas souhaité surcharger de détails la Commission de consolidation de la paix. Mais comme celle-ci souhaite peut-être des précisions, l'intervenant souhaite donner quelques informations sur le plan prioritaire qui a été distribué aux participants, en se concentrant sur deux points, à savoir l'autonomisation des jeunes et la justice et la sécurité. Dans le premier de ces domaines, le Gouvernement continue de privilégier les projets à impact rapide. La formation professionnelle est essentielle non seulement à court terme mais aussi à moyen et long terme. Dans le domaine de la justice et de la sécurité, on s'efforcera de diminuer le nombre des affaires en attente dans les tribunaux de district et de renforcer les capacités locales en matière de sécurité.

16. Le microfinancement revêt également une importance cruciale. Comme on l'a dit plus tôt, emprunter revient cher et le manque de capitaux constitue un obstacle majeur à la conduite d'activités

économiques dans les zones rurales. Le microfinancement est manifestement un élément de solution dans des pays qui sortent d'un conflit comme la Sierra Leone.

17. L'appui électoral est un domaine dans lequel de nombreuses évaluations ont été effectuées. Tous les mécanismes nécessaires sont en place et on connaît le montant exact des ressources nécessaires au financement des élections. L'intervenant assure aux participants que l'argent donné à cette fin ne tombera pas dans l'escarcelle commune mais sera conservé à l'écart dans un système spécifique qui servira uniquement à financer les élections. Un pacte de gouvernance et de responsabilisation amélioré a été signé entre le Gouvernement et les donateurs six mois auparavant. Ce pacte comprend un plan en 10 points établissant des normes précises que les deux parties doivent respecter. Plusieurs donateurs, rassurés par ces dispositions, se sont associés au cadre d'appui budgétaire pluridonateurs récemment créé à Freetown.

18. **M^{me} McAskie** (Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix) dit qu'on a fait le nécessaire en Sierra Leone pour que le Fonds de consolidation de la paix puisse procéder à des décaissements. Les décisions concernant les projets et leur financement seront prises sur le terrain par un comité permanent coprésidé par le Gouvernement et par l'ONU.

19. Bien que le Fonds de consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix soient deux entités distinctes, les activités du Fonds revêtent une importance primordiale pour la Commission. On connaîtra bientôt le montant de l'enveloppe destinée à la Sierra Leone; il devrait avoisiner 25 millions de dollars. Le Fonds n'est pas fait pour apporter un appui budgétaire direct. Il peut toutefois financer certaines dépenses spécifiques du Gouvernement comme le traitement des fonctionnaires, puisque le non-versement de ces traitements constituerait un obstacle majeur à la consolidation de la paix.

20. Les décaissements du Fonds de consolidation de la paix appuieront les priorités gouvernementales mais devront passer par un intermédiaire du système des Nations Unies. Les organismes des Nations Unies ne sont toutefois pas autorisés à utiliser les ressources du Fonds pour financer leurs projets existants. Tous les projets financés par le Fonds seront élaborés par le Gouvernement lors de la planification des priorités. Le

Fonds ne peut pas résoudre tous les problèmes mais il a été conçu comme un catalyseur des priorités immédiates ou urgentes, un appui supplémentaire devant être apporté par les donateurs.

21. **M. Cabral** (Guinée-Bissau) dit que la Sierra Leone, un pays qui se redresse après avoir connu une situation difficile, a fait beaucoup de progrès et s'est acquitté de toutes ses obligations en temps voulu. Elle devrait recevoir l'enveloppe sans plus tarder. En particulier les élections prévues pour 2007 doivent être financées de façon adéquate. L'intervenant espère que les donateurs donneront davantage que la somme de 25 millions de dollars qui a été annoncée et que ces ressources contribueront à améliorer le niveau de vie et à consolider la paix dans l'ensemble de la sous-région.

22. **M. Geurts** (Communauté européenne) estime lui aussi indispensable d'améliorer au maximum l'efficacité, la cohésion et la coordination des différents processus tout en donnant la priorité à l'action sur le terrain. De fait, en tant que donateur, la Communauté européenne a appuyé des projets sur le terrain comme la reconstruction de l'infrastructure, les élections, l'appui budgétaire, la Commission vérité et réconciliation et le Tribunal spécial, dans le cadre d'un programme d'une valeur totale d'environ 220 millions de dollars. Le programme pour 2008, qui sera axé sur l'atténuation de la pauvreté, la bonne gouvernance et la reconstruction des infrastructures essentielles, est en cours d'élaboration. Le Fonds de consolidation de la paix est un instrument précieux en particulier parce qu'il intervient rapidement et peut combler des lacunes. Il faut veiller à éviter les chevauchements lors de l'allocation de ses ressources.

23. Il est indispensable d'harmoniser davantage les activités des donateurs en Sierra Leone en encourageant une plus grande consultation entre les partenaires. On pourrait envisager que lors de la prochaine réunion consacrée à ce pays, les principaux donateurs actifs sur le terrain fassent rapport à la Commission de consolidation de la paix sur la manière dont ils ont donné suite aux suggestions de la Commission.

24. **Le Président** dit que la Commission examinera l'idée de la présentation de rapports par les donateurs dans le cadre de l'élaboration du plan de travail des futures réunions consacrées à la Sierra Leone. Le Fonds a certes en partie pour tâches de combler les lacunes mais il faut garder à l'esprit qu'il ne fournit

jamais guère plus qu'un capital de départ et qu'à moyen terme, les donateurs doivent prendre la relève.

25. **M. Rachmianto** (Indonésie) dit que la lutte contre le chômage des jeunes est un aspect essentiel de la consolidation de la paix. Le Fonds de consolidation de la paix doit aider à combler le manque à recevoir de 7 millions de dollars dans le financement des élections. Le plan de travail doit certes s'appuyer sur une carte détaillée mais il ne s'agit pas de perdre de vue les besoins immédiats sur le terrain.

26. **M. Nascentes da Silva** (Brésil) dit que le manque de capitaux et le coût élevé de l'argent posent toujours problème après un conflit. Il serait bon de disposer d'informations sur les politiques mises en œuvre pour trouver une solution.

27. **M^{me} McAskie** (Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix) dit que l'on s'efforce de réduire les frais de transfert encourus lorsque les capitaux sont acheminés par diverses organisations jusqu'à leurs destinataires finals. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui fait fonction de banquier pour les fonds administrés, a accepté de réduire ces coûts.

28. **M. Wolfe** (Jamaïque) dit que l'amélioration des possibilités d'emploi et du niveau de vie revêt une importance critique pour la consolidation de la paix et pour la stabilité. Il faut prêter davantage attention au développement pour consolider les progrès en matière de droits de l'homme.

29. **M. Ahmad** (Pakistan) dit que l'allègement de la dette sera un élément important de la consolidation de la paix au cours de la période de transition en Sierra Leone.

30. **M. Dahlgren** (Représentant spécial de la présidence de l'Union européenne pour l'Union du fleuve Mano) dit qu'il importe de tenir compte du contexte régional de la consolidation de la paix. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a fermé des camps de réfugiés dans la région et facilité le retour de réfugiés en Sierra Leone. Bien que le chômage des jeunes représente la menace la plus grave à la consolidation de la paix, la sécurité et la stabilité du pays dépendent de la situation dans l'ensemble de la région; la revitalisation de l'Union du fleuve Mano revêt à cet égard une importance extrême. Promouvoir le développement durable et la gouvernance

constitutionnelle en Guinée et au Libéria devrait faciliter la consolidation de la paix en Sierra Leone.

31. **M^{me} Jenny** (Royaume-Uni) note avec satisfaction que l'accent est nettement mis sur la promotion du développement du secteur privé. Elle demande quelles sont les mesures à mettre en œuvre pour modifier la culture de travail dans la fonction publique de façon à renforcer la responsabilisation et à améliorer la prestation de services.

32. **M. Koroma** (Sierra Leone) dit que son gouvernement a pris des mesures pour décentraliser les principales institutions. Des réformes ciblant les échelons supérieurs de la fonction publique ont été engagées et un cadre de hauts fonctionnaires a été mis en place. On a pris de nouvelles dispositions pour reclasser les postes de façon à adapter la fonction publique à l'évolution de la situation. Il importe de veiller à ce que les fonctionnaires qui n'ont plus leur place dans la nouvelle structure de la fonction publique reçoivent une indemnité de cessation de fonctions appropriée et puissent quitter honorablement le service de l'État. Il importe en outre d'améliorer le niveau des traitements des fonctionnaires de manière à encourager la diaspora à revenir.

*Résumé de la deuxième réunion consacrée
à la Sierra Leone, établi par le Président*

33. **Le Président** invite la Commission à examiner son résumé de la deuxième réunion consacrée à la Sierra Leone, tenue le 13 décembre 2006 (PBC/1/SLE/SR.3 et 4).

34. Après un débat au cours duquel des modifications ont été proposées par M. Malhotra (Inde), M. Nascentes da Silva (Brésil), M^{me} McAskie (Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix) et M. Angelo (Représentant exécutif du Secrétaire général pour la Sierra Leone), le Président dit qu'en l'absence d'objection, il considérera que la Commission souhaite adopter le résumé tel que modifié.

35. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 17 h 30.